EL PAÍS
Edition Internationale · Bruxelles | 10 novembre 2026
UNION EUROPEENNE | TRANSITION ÉNERGETIQUE

« #RenewablesFirst » : l'Autriche et le Luxembourg attaquent de front le compromis nucléaire du règlement EDAR

Dans un communiqué conjoint publié lundi, Vienne et Luxembourg rejettent la clause du règlement EDAR permettant de comptabiliser jusqu'à 12 % d'énergie nucléaire dans les objectifs renouvelables. Derrière cette offensive diplomatique, préparée depuis la mi-octobre, s'ouvre une bataille juridique et budgétaire autour de l'article 194 du TFUE et de la crédibilité de la transition européenne.

BRUXELLES — CORRESPONDANCE

La trêve n'aura duré que quelques jours. À peine la Commission européenne a-t-elle déposé sa proposition de règlement sur l'énergie décarbonée, autonome et résiliente (EDAR) sur la table des Vingt-Sept que le camp antinucléaire monte au créneau. Lundi 9 novembre, l'Autriche et le Luxembourg ont publié un communiqué commun qui vise une disposition précise du texte : l'article 5, point a) 3). Cette clause autorise les États membres à comptabiliser jusqu'à 12 % d'énergie nucléaire « à faible intensité de carbone » comme une « contribution équivalente » aux objectifs d'énergies renouvelables jusqu'en 2030.

Pour Vienne comme pour Luxembourg, l'équilibre recherché par l'exécutif européen ne tient pas. Les deux gouvernements réaffirment leur soutien aux cibles climatiques de l'Union, une baisse de 90 % des émissions nettes de gaz à effet de serre en 2040 et la neutralité carbone en 2050 , mais refusent que l'atome serve de variable d'ajustement comptable au détriment du déploiement éolien et solaire.

Une convergence préparée en amont

La sortie de lundi ne doit rien au hasard. Elle conclut un travail de coordination entamé dès la mi-octobre par la diplomatie luxembourgeoise. Le 18 octobre, le Grand-Duché signait aux côtés des *Amis des Énergies renouvelables* une tribune dans *Die Zeit*, avant de solliciter l'expertise d'ONG sur le dossier nucléaire et de publier sa fiche de pré-position. Le texte défendait déjà des objectifs contraignants et la transformation des Plans nationaux énergie-climat (PNEC) en véritables plans d'investissement.

Ces derniers jours, l'alignement avec Vienne s'est affiché publiquement sur les réseaux sociaux. Tandis que l'Autriche transmettait ses observations à la présidence irlandaise en vue des réunions en groupe de travail, le Luxembourg faisait état d'une « convergence de positions » avec son partenaire et annonçait un texte commun destiné à la presse. Quarante-huit heures plus tard, la délégation autrichienne se félicitait d'avoir « trouvé sa paire » sur ce dossier. La diffusion coordonnée du communiqué sous le mot-dièse *#RenewablesFirst* acte cette alliance avant même l'ouverture des négociations techniques au Conseil.

La question de l'uranium

Sur le fond, les deux capitales pointent une contradiction dans l'argumentaire de la Commission. Bruxelles justifie le règlement EDAR par la nécessité de réduire les dépendances extérieures du continent. Or, rappellent l'Autriche et le Luxembourg, l'Union européenne importe la quasi-totalité de son uranium naturel.



Compter sur le nucléaire pour gagner en autonomie reviendrait donc, selon eux, à « remplacer une dépendance énergétique par une autre ». La remarque fait mouche d'autant plus facilement que le projet de règlement reconnaît lui-même cette vulnérabilité : son article 19 oblige les États membres à maintenir des réserves stratégiques de combustible nucléaire équivalentes à au moins trois années de consommation nationale, dans une filière dont les besoins d'investissement d'ici à 2050 sont chiffrés à 241 milliards d'euros.

L'article 194 du TFUE à double tranchant

Le différend est aussi juridique et financier. Jusqu'à présent, l'article 194 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui garantit à chaque État le droit de définir son mix énergétique , était surtout invoqué par les pays pro-nucléaires pour protéger leurs choix nationaux.

Vienne et Luxembourg retournent l'argument. Si le traité protège le recours à l'atome, il impose tout autant de respecter le choix des États qui s'y refusent. Selon les deux gouvernements, les fonds européens de la transition doivent donc être réservés aux filières renouvelables , solaire, éolien, biomasse durable, ainsi qu'à l'efficacité énergétique, au stockage par pompage-turbinage et à la modernisation des réseaux transfrontaliers. Pour le Luxembourg, qui vise 37 % de renouvelables dès 2030 tout en restant fortement dépendant des importations, l'enjeu est immédiat : éviter qu'une tolérance comptable de 12 % ne retarde le déploiement des interconnexions nécessaires à la baisse des prix de l'électricité.

La présidence irlandaise sous pression

En appelant les autres États membres et le Parlement européen à amender le règlement EDAR pour que les objectifs renouvelables restent « 100 % renouvelables », l'Autriche et le Luxembourg compliquent la tâche de la présidence irlandaise dès l'entame des discussions.

La clause des 12 % avait été conçue par la Commission comme un compromis politique destiné à rallier les capitales pro-nucléaires à des cibles climatiques plus strictes. En la contestant frontalement, l'axe austro-luxembourgeois ravive le clivage entre deux conceptions de la décarbonation européenne. Alors que le texte suscite déjà des réserves sur l'absence de nouveaux financements européens, ce nouveau front sur le nucléaire risque de peser lourdement sur le calendrier d'adoption au Conseil.

